



ASSOCIATION DES RESSOURCES INTERMÉDIAIRES
D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

RAPPORT ANNUEL 2005 - 2006

Montréal, le 1^{er} novembre 2006



L'ARIHQ : PORTRAIT ET MISSION DE L'ASSOCIATION

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

L'ARIHQ est une corporation sans but lucratif qui regroupe des membres propriétaires et gestionnaires de ressources intermédiaires d'hébergement.

Les origines de l'association remontent au début des années 1970, alors qu'elle représentait les foyers affiliés et les pavillons d'hébergement du Québec.

Aujourd'hui, nos membres offrent leurs services aux divers établissements du réseau de la santé et deviennent leurs partenaires dans leur mission d'hébergement, de soutien ou d'assistance. Les personnes accueillies sont des personnes âgées, des adultes ou des enfants avec différentes problématiques tant physiques, mentales ou sociétales.

LA MISSION DE L'ARIHQ

L'ARIHQ a pour mission de tout mettre en œuvre pour que les membres soient supportés dans leurs actions et que leurs intérêts soient protégés et, le cas échéant, défendus. Elle regroupe ses membres et offre son travail pour favoriser une meilleure cohésion des efforts et la réalisation de leurs objectifs quant à l'hébergement et au soutien de l'assistance de personnes en fonction de leurs besoins.

Elle doit aussi favoriser la qualité des services offerts aux résidants hébergés dans le cadre des politiques établies par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), tel que prescrit par la loi, par des programmes de formation et d'information et un code d'éthique rigoureux.

Elle vise également à stimuler le regroupement régional en vue de développer une force et une unité de pensée harmonieuse.

Réunir les efforts pour supporter le développement de ressources intermédiaires d'hébergement de qualité et s'assurer que leurs intérêts soient défendus est l'essentiel de notre mission.

ADMINISTRATION ET STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

LES MEMBRES

Les répercussions d'une déstabilisation au niveau du financement de l'association en 2003 a eu un impact significatif sur le membership. Il faut se rappeler que l'ARIHQ avait pu développer une équipe de travail au fil des années. À la fin de l'année 1999-2000, deux employées procuraient les services aux membres. Un an plus tard, l'organisation peut compter sur six personnes. À la fin de 2003, l'équipe regroupe huit personnes. Des employés fortement scolarisés pour la grande majorité qui ont permis de développer différents services ainsi qu'un sentiment de fierté des membres. Ceci fut rendue possible grâce à divers programmes d'employabilité. La fin de ses programmes nécessita une réorganisation des activités. À l'été 2004, le groupe n'a plus qu'une seule employée.

Ces ajustements majeurs ont eu un impact sur le recrutement. L'année 2005-2006 en a été une de stabilisation des finances. Diverses promotions ont été profitables pour le recrutement, lesquelles se poursuivront durant les années futures. Au 31 mars 2006, l'ARIHQ comptait 161 ressources membres, 30% de ressources avec 9 places et moins, 70% avec 10 places et plus.

Les membres se réunissent deux fois par année en assemblée générale. La première, traditionnellement jumelée à un congrès, s'est tenue le 27 mai 2005 incluant plutôt une séance de travail reliée aux négociations en cours. La seconde, a eu lieu le 20 octobre de la même année.

ORGANIGRAMME

CONSEIL D'ADMINISTRATION, du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006 :

PRÉSIDENT	Réjean Baribeau
VICE-PRÉSIDENTE	Gisèle Thomassin
TRÉSORIER	Pierre Poudrier
ADMINISTRATRICE	Sylvie Baillargeon
ADMINISTRATEUR	Jacques Bois
ADMINISTRATRICE	Josée Caouette
ADMINISTRATEUR	Gaétan Perreault

PERMANENCE, du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006 :

DIRECTRICE	Martine Castonguay
SECRÉTAIRE	Mihaela Dinulescu (17 octobre 2005 au 6 janvier 2006) Diane Lapointe (27 février 2006 au 31 mars 2006)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration exerce tous les pouvoirs qui lui reviennent aux termes de la Loi, de l'acte constitutif et des règlements de l'association. Plus particulièrement, il favorise la représentation régionale des ressources intermédiaires en s'assurant de la formation des comités régionaux et en réunissant au moins deux fois par année les représentants régionaux. Il établit, sous réserve des décisions arrêtées à ce sujet par l'assemblée générale des membres, les politiques et orientations à donner à l'association. Enfin, il recueille les fonds nécessaires aux activités de l'association dans le cadre de ses pouvoirs et prérogatives réglementaires et de son acte constitutif.

Le conseil d'administration se compose de sept membres élus lors de l'assemblée générale annuelle. Sans avoir de règles strictes sur le sujet, l'association veille à représenter les différentes régions québécoises :

- Est du Québec : Réjean Baribeau, Josée Caouette
- Québec : Gisèle Thomassin
- Centre du Québec : Jacques Bois
- Ouest du Québec : Pierre Poudrier, Sylvie Baillargeon, Gaétan Perreault

LES REPRÉSENTANTS RÉGIONAUX

Les représentants régionaux représentent les membres des ressources de leur région et président à toute assemblée régionale de leurs membres. Ils représentent l'association dans leur région dans les limites prévues par la réglementation de l'association.

Le travail des régions est fondamental au sein de l'ARIHQ. Avec l'accroissement des adhésions, la formation d'équipes régionales s'en trouve facilitée. L'objectif est aussi de travailler davantage par programmes clientèles.

REPRÉSENTANTS RÉGIONAUX, du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006

Saguenay-Lac-St-Jean (02) :	Diane Lamontagne
Québec (03) :	Josée Bussières
Mauricie et Centre du Québec (04) :	Daniel Turcotte
Estrie (05) :	Christiane Lapointe
Montréal (06) :	Philippe Blouin
Outaouais (07) :	Roger Trottier
Abitibi-Tmiscamingue (08) :	Yvon Boucher
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11) :	Bernard Laplante
Chaudière-Appalaches (12) :	Marcel Rodrigue et Paul Blondeau
Laval (13) :	Alfred Champagne
Laurentides (15) :	Robert Huot
Montréal (16) :	Francine Drapeau

LES SERVICES AUX MEMBRES

Nous oeuvrons dans le but d'informer les responsables des ressources intermédiaires, d'être un interlocuteur privilégié pour le Ministère de la Santé et des Services sociaux et de promouvoir la qualité des services offerts par les ressources intermédiaires membres de l'ARIHQ.

NOUS OFFRONS :

DE L'INFORMATION

Du support Une ligne téléphonique sans frais procure aux membres un moyen de profiter de l'écoute, des conseils, de la discrétion et du dynamisme de leur association pour le cheminement de leurs projets ou la résolution de leurs problèmes (annexe 1). Durant l'année, au delà de 1000 réponses individuelles ont été données dont plusieurs avec un suivi intensif de dossier.

Individuels

- par de l'information (article de loi, circulaire, ...);

- par des conseils sur les actions à prendre (lettre, rencontre, ...);
- par du support technique (rédaction de lettres, lecture de documents par exemple le contrat, ...);
- par un accompagnement plus soutenu lors d'une mésentente plus importante : contact avec l'établissement, l'Agence régionale et même le MSSS.

Représentants régionaux

- par un échange d'informations (du régional au national et vice-versa);
- par des conseils sur les actions à prendre;
- par un soutien technique pour leurs actions (rédaction de lettres, contacts avec l'Agence régionale, le ministère concerné ou d'autres organisations).

Ressources intermédiaires potentielles

L'ARIHQ est une source d'information privilégiée par les personnes désirant démarrer une ressource intermédiaire. Plus de 100 personnes ont eu recours à ces services durant l'année. L'association les oriente et les appuie dans leurs démarches tout au long du processus requis pour la reconnaissance.

Partenaires et population

L'ARIHQ répond aux demandes d'informations de ses partenaires principaux soit le MSSS, les Agences de la Santé et des services sociaux et les établissements. Elle le fait aussi pour ses partenaires des Associations d'établissements et les organisations représentant les résidents (Curateur public, Coroner, Conseil des Aînés, etc.), Elle collabore avec l'entreprise privée (ARCPQ, institutions financières, assureurs, pharmaciens, bureaux de comptable, etc.) ainsi que les médias.

Enfin, elle informe la population générale sur la mission des ressources intermédiaires et de leur association.

Le courrier Un suivi est assuré aux membres par un courrier régulier. Cette année, huit envois leur ont été adressés. Il permet de faire le point sur les dernières réalisations de l'association ainsi que sur les activités prévues.

Des échanges et de la concertation régionale L'ARIHQ agit sur le terrain du partenariat non seulement au niveau québécois mais aussi au niveau régional. Par ses comités régionaux, elle offre un lieu d'échange aux ressources lors de rencontres régulières. Selon les régions, l'ARIHQ est impliqué dans des comités établissements-ressources intermédiaires ainsi que dans divers comités des Agences régionales de la santé et des services sociaux.

Le courrier électronique En raison du coût de production important du bulletin *Ressources* ainsi que divers autres avantages du mode électronique de communication, l'ARIHQ a privilégié la production d'un bulletin électronique. Depuis le 10 novembre 2003, le bulletin électronique *En bref!* procure de

l'information aux membres à toutes les deux semaines. Durant l'année 2005-2006, vingt-et-un (21) bulletins ont été produits et acheminés aux membres.

Un site web Le site de l'association procure une visibilité aux ressources intermédiaires. Il offre de l'information de base et dirige les personnes ayant besoin d'informations complémentaires vers le personnel de l'association. Le site de l'association est actuellement en reconfiguration. Un appel d'offres a été lancé durant l'année pour améliorer le contenu et le rendre plus utile à la fois à nos membres, à nos partenaires ainsi qu'au grand public.

DE LA REPRÉSENTATION ET DE LA NÉGOCIATION

- Secoué par le dépôt d'un document préliminaire relié aux orientations en santé mentale par la Direction de la santé mentale du MSSS, l'ARIHQ a déposé un *Avis* lors d'une consultation des partenaires le 2 février 2005. Comme ces orientations laissaient présager un changement significatif pour les ressources intermédiaires de ce programme-clientèle, l'ARIHQ a créé un sous-comité pour à la fois mieux connaître ses ressources et à la fois être outillé pour réagir à l'impact de l'implantation de ce plan d'action. Quelques rencontres et travaux en ont découlés. Le dépôt du *Plan d'action en santé mentale 2005-2008* a eu lieu en juin 2005.
- En mars et avril 2005, l'ARIHQ participe à des rencontres consultatives sur la démarche d'évaluation de la qualité des services en ressources non institutionnelles avec monsieur Vital Simard de la Direction générale adjointe à la qualité et aux affaires universitaires et lui soumet une liste de visiteurs potentiels.
- Appelée à participer à une enquête du Coroner dans le décès de plusieurs résidents de résidences privées, l'ARIHQ faisait parvenir à Me Rudel-Tessier un *Avis sur l'hébergement en résidences privées* le 24 mars 2005 pour être entendue en audience publique le 5 avril suivant.
- Le 11 avril, l'ARIHQ rencontre Madame Margaret F. Delisle, Ministre déléguée à la Protection de la jeunesse et à la Réadaptation pour traiter, entre autres, du Plan d'action en santé mentale et de l'entente pour les ressources intermédiaires.
- Le 28 avril 2005, consultée par la sous-ministre adjointe de la Direction générale des services à la population, madame Renée Lamontagne, l'ARIHQ donnait son avis sur les orientations du MSSS en matière de services aux aînés en perte d'autonomie. En novembre, *Le Plan d'action 2005-2010 sur les services aux aînés en perte d'autonomie : Un défi de solidarité* était déposé.
- Reconnu comme représentant officiel des ressources intermédiaires pour adultes avec 10 résidents et plus, l'ARIHQ représente, par ailleurs, l'ensemble de ses membres incluant d'autres spécificités de ressources (jeunesse, adultes 9 places et moins) auprès du MSSS, des professionnels, des comités, des commissions d'études gouvernementales et para-gouvernementales pour offrir des services-conseils à ses membres tout en faisant évoluer des dossiers cruciaux.

En juin 2005, après des travaux au sein d'un comité de négociation, la signature d'un protocole d'entente entre le comité de négociation du MSSS et les

représentants de l'ARIHQ répondait aux demandes des membres de l'association. Cette entente contenait des gains majeurs pour les ressources intermédiaires, tel la garantie de 90% du chiffre d'affaires, le paiement de 30 jours payé à 100% après le départ d'un résident, des précisions sur le remboursement des dépenses reliées au transport des résidents, etc.

- Le 2 décembre, l'ARIHQ rencontrait la directrice de cabinet et un attaché politique de madame Delisle pour préparer la prochaine rencontre avec madame la Ministre déléguée à la Protection de la Jeunesse et à la réadaptation.
- Le 12 janvier, ce deuxième rendez-vous de l'année avec madame Delisle avait toujours comme objet les préoccupations principales de l'ARIHQ soit la signature de l'entente et le Plan d'action en santé mentale.
- Le 31 janvier 2006, l'ARIHQ rencontrait les membres du comité de négociation pour revoir le contenu de l'entente avant la signature.
- Le 15 février, le nouveau chef de services des RNI au MSSS, monsieur Giovanni Carboni, visitait une ressource intermédiaire et rencontrait les membres du comité exécutif de l'ARIHQ.
- En février, l'ARIHQ travaille avec le MAPAQ pour connaître les nouvelles réglementations en matière d'alimentation pour les ressources d'hébergement.
- Le 1^{er} mars 2005, l'ARIHQ dépose un *Avis sur les modifications apportées à la Loi sur le Tabac* au MSSS.
- La fiscalité en RI étant un problème récurrent, particulièrement pour les ressources de 9 résidents et moins, l'ARIHQ commande une analyse de la réglementation actuelle par la firme Jacques Davis Lefavre S.E.N.C.R.L., CA de Montréal. Le résultat de cette étude sera présenté lors du congrès de l'ARIHQ, le 19 mai 2005 et distribué à tous ses membres.
- Le 23 février, après avoir été adopté par le Conseil des ministres, l'entente était finalement signée par les partenaires concernés, le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Philippe Couillard, la ministre déléguée à la Protection de la jeunesse et à la Réadaptation, madame Margaret Delisle, le président de l'ARIHQ, monsieur Réjean Baribeau, la vice-présidente, madame Gisèle Thomassin et la directrice générale, Martine Castonguay.

DU PARTENARIAT

- L'ARIHQ développe des liens de partenariat avec les Agences régionales, les établissements, diverses associations et organisations, tous ensemble impliqués dans l'avenir des ressources intermédiaires et des personnes qui y résident.
- Ainsi, le 5 mai 2005, l'ARIHQ participait, sur invitation, au séminaire du Conseil de la Coopération du Québec mettant en lumière que les ressources intermédiaires peuvent aussi être des coopératives.
- Le CSSS-Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke a sollicité la présence de l'ARIHQ dans le cadre de sa démarche de planification stratégique impliquant ses partenaires. Cette journée d'étude s'est tenue le 10 juin 2005.
- Les 26 et 27 septembre, invitée par le Ministre de la Santé et des Services sociaux, l'ARIHQ a participé au Forum franco-québécois sur l'impact du vieillissement sur la santé de la population.

- Durant la même période, nous avons sollicité l'ensemble des directeurs d'établissements du Québec afin qu'ils accordent une place à des représentants de l'ARIHQ sur chaque table des partenaires dans les nouveaux CSSS.
- Le 21 novembre, en suivi aux quelques rencontres de consultation avec des cadres de la CSST, l'association était invitée à participer à la présentation de la refonte complète des unités de classification proposés. Par la suite, l'ARIHQ a effectué un sondage auprès de ses membres pour avoir un état de situation sur le sujet.
- Suite à une invitation du sous-ministre, monsieur Roger Paquet, et de la sous-ministre adjointe, madame Marie-Josée Guérette, l'ARIHQ participait à une rencontre d'information et d'échange relativement au dossier «Plan contre la pandémie d'influenza» le 31 janvier 2005.
- Soucieuse de contribuer à l'avancement des connaissances, l'ARIHQ apporte son support aux institutions vouées à la recherche. Durant l'année, elle a participé à une recherche de Martine D'Amours, Professeur adjoint à l'École des affaires publiques et communautaires de l'Université Concordia sur les emplois atypiques.
- Nous avons aussi collaboré avec un de ses étudiants pour son mémoire de maîtrise.
- Et nous avons appuyé une intervenante de la Montérégie pour un projet de recherche sur les résidents dans le cadre de ses études.
- Organisation privilégiant la qualité des services, l'ARIHQ s'implique à différents niveaux. Elle siège au conseil d'administration du Conseil québécois d'agrément ayant comme rôle principal de décider de l'agrément des établissements. Six rencontres ont eu lieu durant l'année.
- Elle siège aussi au Comité aviseur du Programme Rose d'Or de la FADOQ et sur le sous-comité de la création d'un organisme indépendant d'évaluation. Les 17 et 18 novembre, l'ARIHQ participait à l'assemblée générale du Programme Rose d'Or.

DE LA FORMATION

L'association participe au développement de formations d'appoint et offre des services d'accompagnement.

Si, en raison d'un manque d'effectif, il n'y a pas eu de congrès en 2005-2006, l'organisation de celui de l'année 2006-2007 (19 mai 2006) a occupé une partie de l'année.

ANNEXE 1
Liste des dossiers problématiques
Membres de l'ARIHQ 2005-2006

Activités physiques
Alimentation (qualité)
Allocation pour couches et dépenses scolaires chez les jeunes
Articles à fournir par la RI
Assurances
Autonomie des résidents pour la prise de médicaments
Calcul du 80% de garantie
Comité d'orientation des personnes âgées
Contrat
Contribution de l'utilisateur
Construction de RI
CSST
Développement de RI
Entente
Évaluation : grille et processus
Évaluation de la RI (qualité)
Examen ophtalmique des résidents
Expertise
Fermeture : de lits et de ressources
Fiscalité : municipale, provinciale et fédérale
Gestion des avoirs des usagers particulièrement sous Curatelle publique
Indexation
Loi 90 : modification au Code des professions, actes pouvant être réalisés par une RI
Loisirs
Loi sur le tabac
MAPAQ : modifications de l'application
Modèle coopératif pour les RI
Non paiement des sommes dues par les établissements (suite à une réévaluation)
Normes du bâtiment
Normes du travail (dormeur)
Municipalité : respect de l'article 308 LSSS
Paiement des produits pour incontinence
Pandémie d'influenza
Plan d'action en santé mentale
Plan d'action sur le vieillissement
Plan d'intervention
Qualité (visite ministérielle)
Rapport d'impôt des résidents
Règlement des litiges

Règlement sur l'entretien des ascenseurs
Relation avec intervenant
Respect par l'établissement de l'évaluation
Responsabilité morale concernant les actes du résident
Rémunération
Relation pharmacien/résidence
Sécurité dans les résidences privées
Sexualité des usagers
Syndicalisation en RI
TPS-TVQ (consultation d'un avocat)
Transférabilité du contrat
Transport
Valeur marchande d'une RI